

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action
et des comptes publics

Arrêté du 13 mars 2019

**fixant la liste des thèmes des épreuves d'admissibilité de la session 2019 des concours
d'accès aux instituts régionaux d'administration (épreuves d'octobre 2019)**

NOR : CPAF1907684A

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-588 du 19 juillet 1984 modifié relatif aux instituts régionaux d'administration ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2008 modifié fixant la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration, notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des thèmes prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2008, à partir desquels est proposé par le jury le sujet de l'épreuve d'admissibilité de composition du concours externe, de l'épreuve d'admissibilité de note administrative du concours interne et de l'épreuve d'admissibilité de note de synthèse du troisième concours pour la session 2019 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (épreuves d'octobre 2019), est fixée comme suit :

- politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- finances publiques et intervention économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'organisation territoriale de la France.

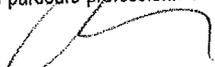
Article 2

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **13 MARS 2019**

Pour le ministre et par délégation :

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice des compétences
et des parcours professionnels


Cécile LOMBARD